



CONTRAT INTERIM SOUS CDI non respecté

Par **LANCA**, le **28/06/2009** à **18:41**

Bonjour,

J'ai été recrutée en intérim pour un futur CDI au bout de 3 mois de mission ; en fait, j'ai eu 1 contrat de 1 mois 1/2 + 6 avenants de prolongation sur lesquels rien d'autre n'était modifié ; sur mon contrat et les avenants est bien inscrit : "en attente de rentrée effective d'un salarié" ([s]c'est un poste permanent dans l'activité normale de l'entreprise[s]); au bout de 8 mois de prolongations mensuelles, l'entreprise utilisatrice fait appel à une autre intérimaire en prétextant ne plus faire de CDI à personne ! Entre temps, j'avais refusé un autre poste en CDI, car je pensais avoir un CDI là où j'étais et je m'y sentais bien ! Quelqu'un peut-il m'aider à "décrypter" cette situation que je devine contraire au code du travail. Merci de votre aide à tous.

Par **Cornil**, le **01/07/2009** à **16:44**

Bonsoir Lanca

Malheureusement ce n'est pas contraire au code du travail que de ne pas renouveler une mission d'intérim, sans avoir d'ailleurs à donner de motif.

Sauf à plaider l'"abus de droit" pour détournement des règles de principe qui stipulent effectivement que l'emploi intérim ne peut servir à pourvoir durablement un poste normalement permanent.

Mais cela serait un contentieux long et difficile, les cas jugés favorablement correspondant à des missions d'intérim sur plusieurs années, parfois par centaines.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)